

Site Internet Nouveau TESA

<https://nouveau-tesa.msa.fr>

Pourquoi un site Internet Nouveau TESA ?

- ▶ Pour vous proposer un outil pour **démarrer** et vous **familiariser** avec le Nouveau TESA.
- ▶ Pour **prendre en compte vos contraintes** en vous offrant une solution que vous pouvez consulter à tout moment quand vous en avez besoin.
- ▶ Pour vous **simplifier la tâche** en regroupant en un seul et même endroit **toutes les informations** et les outils traitant du Nouveau TESA.
- ▶ Pour mettre à votre disposition un outil dont le contenu est **mis à jour** et **enrichi régulièrement**.

Le site Internet en bref

- ▶ Une adresse à retenir : <https://nouveau-tesa.msa.fr>
- ▶ Une **navigation simple** pour retrouver facilement l'information dont vous avez besoin.
- ▶ Un **accès direct** aux principales fonctionnalités du service et des **tutoriels vidéo** pour vous expliquer comment faire.
- ▶ Une **Foire aux questions** classée par thèmes.
- ▶ Des **astuces** et des **conseils** pratiques.
- ▶ Un **moteur de recherche** pour vous guider et un **bloc de connexion** pour accéder directement à Mon espace privé.
- ▶ Un lien vers les **actions organisées localement par votre MSA** dont vous pouvez bénéficier.

La page d'accueil 1/2

Clic pour revenir à la page d'accueil

Accès aux principales fonctionnalités et tutoriels vidéo

Présentation du service

Accès à la FAQ

Moteur de recherche



NOUVEAU TESA

Mode d'emploi

En bref

Questions



Accéder au service sur Mon espace privé

NOUVEAU TESA
La MSA simplifie
l'emploi de vos
salariés agricoles

Le nouveau TESA en bref



Adhérer au service



Gérer les taux



Déclarer une embauche



Remplir les volets sociaux
et établir un bulletin de
pale



Gérer la fin d'un contrat



Accéder au registre
unique du personnel

Principales
fonctionnalités

Bloc de
connexion au
Nouveau TESA

La page d'accueil 2/2



ACTUALITÉS & CONSEILS

8 février 2018

Nouveau TESA : c'est le moment de vous inscrire !

Si vous avez choisi d'opter pour le Nouveau TESA, vous devez adhérer au service pour pouvoir l'utiliser à partir de la paie d'avril 2018.

[Lire la suite](#)

Toutes nos Actualités & conseils

Accès direct à des témoignages

4 blocs d'accès direct présent sur toutes les pages du site



Questions

La MSA répond à vos questions sur le nouveau TESA

→ J'accède à la FAQ



Actualités & conseils

Ce qu'il faut savoir pour bien effectuer vos déclarations

→ Toute l'actualité



Dans votre MSA

Les actions proposées pour vous accompagner

→ Les actions près de chez vous



Témoignages

Employeurs, experts et élus MSA partagent leur expérience

→ Je découvre les témoignages

Accès à la FAQ présent sur toutes les pages

Lien pour retrouver tous les conseils et les dernières actualités

Accès pour retrouver les actions locales de votre MSA

@2018 MSA | Mentions légales | Informations Employeur | Contact



Exemple d'une fonctionnalité

Un tutoriel vidéo vous explique comment effectuer la démarche

Un résumé de la démarche

Un point d'attention à connaître

Une information complémentaire

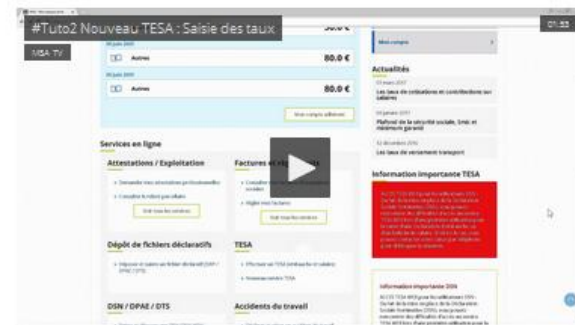
Les principales questions-réponses liées à la fonctionnalité présentée

Gérer les taux



Pour compléter votre adhésion au service, vous devez saisir les assiettes et taux de cotisations complémentaires dues auprès d'autres organismes que la MSA.

Tuto n°2 : je gère les taux



La saisie de ces taux est indispensable pour le calcul et la production des bulletins de salaires.

Les cotisations gérées par la MSA sont déjà intégrées. Cette saisie concerne les cotisations dont vous êtes redevable auprès d'organismes n'ayant pas conclu de convention avec la MSA.

A cette étape, vous devez donc renseigner les assiettes et les taux des cotisations non gérées par la MSA. Pour cela, munissez-vous des contrats conclus avec les organismes concernés.

Les cotisations connues et qui étaient habituellement facturées par la MSA sont pré-remplies automatiquement.

A NOTER

Vous devez impérativement valider cette étape, même si vous n'avez pas de taux à saisir.

L'info en +

Pour ne pas l'oublier, nous vous conseillons de réaliser cette démarche en même temps que l'adhésion.

Questions liées

Mon entreprise n'emploie que des CDD de moins de 3 mois et j'ai recours exclusivement au versement santé. Est-ce que je dois gérer les taux de la complémentaire ?



Toutes les questions

La foire aux questions

Questions

Questions générales

Adhésion

Taux

Embauche

Bulletin de paie

Cotisations

Divers

Questions générales

J'ai confié la gestion administrative de mon entreprise à un tiers déclarant. Peut-il utiliser le Nouveau TESA ? +

Est-ce que je peux effectuer mes déclarations avec des carnets papier ? +

Qu'est-ce que je dois faire avant de démarrer le Nouveau TESA ? +

J'utilise le TESA actuel ; est-ce que ce service va perdurer ? +

Adhésion

Quelle convention collective doit être indiquée si mon entreprise a 2 activités distinctes et donc 2 conventions collectives ? +

Comment je trouve le code de ma convention collective (IDCC) ? -

Sélectionnez votre convention collective dans le menu déroulant ou utiliser la fonction « Recherche d'une convention collective » en tapant un mot clé correspondant à votre activité. Si vous ne connaissez pas votre IDCC, l'aide en ligne (accessible avec le point d'interrogation) vous guidera dans votre recherche en vous indiquant les 15 conventions collectives les plus utilisées dans votre région. La Chambre d'agriculture de votre département ou la DIRECCTE peuvent également vous indiquer la convention collective dont dépend votre entreprise.

Les différents
thèmes traités dans
la FAQ

Picto à cliquer
pour dérouler
la réponse

Exemple de
question-
réponse
déroulée

Pour rappel : l'adresse du site

<https://nouveau-tesa.msa.fr>

Merci de votre attention.
Vous avez des questions ?